



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union • Discipline • Travail

## COMMUNIQUÉ N°020 - MSLS/CICG-DEC 2014

### DENONCIATION DE PRATIQUES ILLICITES

Madame la Ministre de la Santé et de la Lutte contre le Sida porte à la connaissance de la population que **la lutte contre la maladie à virus Ebola est coordonnée par le Comité de Veille présidé par Monsieur le Premier Ministre et le Comité National de Lutte contre la Maladie à virus Ebola (CNLMVE) dirigé par Madame la Ministre de la Santé et de la lutte contre le Sida.**

A cet effet, toutes les actions et initiatives doivent s'inscrire dans ce cadre. **Le Comité National de lutte Contre la Maladie à Virus Ebola n'a mandaté aucune personne morale ou physique pour collecter des fonds pour son compte.** Le Comité National de lutte contre la Maladie à Virus Ebola décline par conséquent toute responsabilité par rapport à ce genre de pratiques illicites et invite les populations à demeurer vigilantes.

**Dr Raymonde GOUDOU COFFIE**

Ministre de la Santé et de la Lutte contre le Sida